



### Leçon 8 : Le projet de loi

**Aperçu de la leçon (bref résumé) :** Cette leçon a pour but de permettre aux élèves de comprendre le concept du projet de loi. Un projet de loi est le moyen employé par les législateurs (p.ex., la Chambre des communes, l'Assemblée législative de l'Ontario, le Sénat du Canada, etc.) afin de permettre à l'appareil gouvernemental de faire son travail. En fait, au Canada, tout ce qu'un gouvernement peut faire découle d'une loi introduite devant une législature. Les élèves découvrent des projets de loi en cours en législature ayant une incidence sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.

Liens avec les étapes du processus d'enquête (au moins un)

- ★ Formuler des questions
- ★ **Rassembler et organiser les données**
- ★ Interpréter et analyser les données
- ★ Évaluer et tirer des conclusions
- ★ Communiquer les conclusions

Liens avec les concepts de pensée politique

- ★ **Importance politique**
- ★ **Objectif et résultat**
- ★ Continuité et changement
- ★ Perspective politique

Cette leçon traite du concept d'un projet de loi, de sa création et de sa mise en œuvre et comment il est significatif et fondamental à la pratique démocratique. Il fait donc référence au concept de **l'importance politique** en termes de pensée politique. Le concept de **l'objectif** et le **résultat** est applicable aussi, puisque c'est en créant des lois que les gouvernements peuvent répondre aux besoins des citoyennes et citoyens.

#### **Attentes relatives au programme**

B2. Systèmes de gouvernance canadiens et autochtones : expliquer, en lien avec une gamme d'enjeux civiques d'importance, les rôles et les responsabilités de diverses institutions, structures et fonctions dans les systèmes de gouvernance canadiens et autochtones, les relations fondées sur des traités et les autres relations entre la Couronne et les Autochtones.










- B2.6 décrire le processus de modification d'une loi existante ou d'adoption d'une nouvelle loi aux niveaux fédéral et provincial.

#### **Résultats d'apprentissage**

**Nous apprenons à...** comprendre le rôle précis du pouvoir législatif dans le fonctionnement d'une démocratie, dans notre cas une monarchie constitutionnelle comme le Canada.

**Pour que...** nous puissions connaître la source de toute action gouvernementale et y réagir en connaissance de cause.



<p><b>Préparation</b></p> <p>Les élèves doivent savoir et être en mesure de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• identifier les fonctions gouvernementales</li><li>• décrire les responsabilités et les pouvoirs des 3 ordres de gouvernement</li><li>• décrire le processus électoral au Canada</li></ul> <p><b>Terminologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Parti politique</li><li>• Parlement</li><li>• Chambre des communes</li><li>• Sénat du Canada</li><li>• Assemblée législative</li><li>• Députée ou député</li><li>• Sénateur</li><li>• Sanction royale</li><li>• Loi</li></ul>	<p><b>Matériel</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un tableau interactif ou un projecteur</li><li>• un chromebook par élève</li><li>• une copie de <a href="#">la fiche d'information</a> par élève</li><li>• une copie de <a href="#">la grille d'évaluation</a> pour la tâche formative par élève</li></ul> <p><b>Pédagogie ou perspective autochtone</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- S'il est possible, utiliser l'exemple d'un projet de loi devant la Chambre des communes ou devant le Sénat qui touche les communautés des Premières nations, Métis et Inuits.</li></ul>			
<p><b>On active nos neurones</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établir un milieu d'apprentissage positif</li><li>• Établir de liens avec des apprentissages ou des expériences antérieurs</li><li>• Établir le contexte de l'apprentissage</li></ul>	<p><b>Connexions</b></p>			
<p><i>Activité diagnostique avec toute la classe (5 min)</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Rappeler aux élèves la distinction entre les trois types de pouvoirs gouvernementaux : législatif / exécutif / judiciaire. Informer les élèves que la leçon d'aujourd'hui porte plutôt sur le pouvoir <u>législatif</u>.</li></ol> <table border="1" data-bbox="170 1411 782 1705"><tr><td data-bbox="170 1411 370 1705"><p> <b>Pouvoir législatif</b></p><p><b>Composition :</b> Députés élus par la population</p><p><b>Rôles :</b> Rédiger des projets de loi, les soumettre et les adopter.</p><p><b>Parlement</b></p></td><td data-bbox="376 1411 576 1705"><p> <b>Pouvoir exécutif</b></p><p><b>Composition :</b> Premier ministre et ses ministres</p><p><b>Rôles :</b> Appliquer les lois adoptées par le Parlement.</p><p><b>Gouvernement</b></p></td><td data-bbox="583 1411 782 1705"><p> <b>Pouvoir judiciaire</b></p><p><b>Composition :</b> Juges</p><p><b>Rôles :</b> Interpréter la loi, contrôler son application et sanctionner le non-respect de celle-ci.</p><p><b>Tribunaux</b></p></td></tr></table> <p>source : <a href="https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/monde-contemporain/le-pouvoir-des-etats-h1924">https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/monde-contemporain/le-pouvoir-des-etats-h1924</a></p>	<p> <b>Pouvoir législatif</b></p> <p><b>Composition :</b> Députés élus par la population</p> <p><b>Rôles :</b> Rédiger des projets de loi, les soumettre et les adopter.</p> <p><b>Parlement</b></p>	<p> <b>Pouvoir exécutif</b></p> <p><b>Composition :</b> Premier ministre et ses ministres</p> <p><b>Rôles :</b> Appliquer les lois adoptées par le Parlement.</p> <p><b>Gouvernement</b></p>	<p> <b>Pouvoir judiciaire</b></p> <p><b>Composition :</b> Juges</p> <p><b>Rôles :</b> Interpréter la loi, contrôler son application et sanctionner le non-respect de celle-ci.</p> <p><b>Tribunaux</b></p>	<p><b>Évaluation :</b></p> <p><b>Évaluation au service de l'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'enseignant.e observe et prend note de la participation des élèves et veille à ce que le groupe comprenne que l'objectif d'un projet de loi est de permettre aux politiciennes et aux politiciens de tenir leurs promesses électorales.</li></ul> <p><b>Enseignement différencié :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visionner la vidéo "<a href="#">Quels sont les trois pouvoirs du gouvernement du Canada?</a>" et montrer l'illustration pour aider les apprenants auditifs.</li><li>- Permettre aux élèves qui souffrent d'anxiété lorsqu'ils s'expriment en grand groupe, ou les élèves qui le désirent de démontrer leur compréhension en discussion un-à-un avec l'enseignante ou l'enseignant ou même de s'exprimer à l'écrit.</li></ul>
<p> <b>Pouvoir législatif</b></p> <p><b>Composition :</b> Députés élus par la population</p> <p><b>Rôles :</b> Rédiger des projets de loi, les soumettre et les adopter.</p> <p><b>Parlement</b></p>	<p> <b>Pouvoir exécutif</b></p> <p><b>Composition :</b> Premier ministre et ses ministres</p> <p><b>Rôles :</b> Appliquer les lois adoptées par le Parlement.</p> <p><b>Gouvernement</b></p>	<p> <b>Pouvoir judiciaire</b></p> <p><b>Composition :</b> Juges</p> <p><b>Rôles :</b> Interpréter la loi, contrôler son application et sanctionner le non-respect de celle-ci.</p> <p><b>Tribunaux</b></p>		




- a. Vérifier la compréhension auprès des élèves du rôle du pouvoir législatif. S'assurer qu'ils comprennent que c'est ce pouvoir qui permet de créer des lois et de faire adopter des projets de lois, afin de mettre en œuvre le programme du parti politique ayant remporté les élections. C'est la façon par laquelle un parti tient ses promesses électorales.
- b. Les élèves peuvent aussi prendre connaissance de cette vidéo :  
<https://www.youtube.com/watch?v=kEITSQMRPeQ>

*Vidéos d'introduction et discussion avec toute la classe (10 min)*

2. Présenter les deux vidéos suivantes pour introduire le concept de la manière dont une idée (projet de loi) devient une loi au Canada.
  - a. <https://www.youtube.com/watch?v=ICLJP7D5SWM>
  - b. <https://www.youtube.com/watch?v=CmkwjfK9dOY&t=2s>
3. Ouvrir une courte discussion avec les élèves sur les promesses électorales des partis politiques. Pour entamer la discussion, se référer aux questions déclencheuses suivantes :
  - a. Pourquoi pensez-vous que les partis politiques font des séries de promesses pendant une campagne électorale ?
  - b. Comment est-ce que les partis politiques s'y prennent pour tenir leurs promesses ?
  - c. Pensez-vous que les Canadiennes et les Canadiens savent ce qui se passe au Parlement ? Quels seraient les incidences de leur méconnaissance ?



<b>On se met à l'oeuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction d'un nouvel apprentissage ou extension / renforcement de l'apprentissage antérieur</li><li>• Offrir des possibilités de pratique et d'application de l'apprentissage (p.ex., travail guidé, travail indépendant, etc.)</li></ul>	<b>Connexions</b>
<p><i>Présentation (10 min)</i></p> <p>4. Permettre aux élèves de prendre note des éléments clés présentés dans ce document qui peut être reproduit et distribué aux élèves.</p> <p> CHV2O - Unité 1 - Leçon 9 - fiche d'informa...</p> <p><b>Le Processus législatif canadien</b></p> <p>Le processus de création d'une loi au Canada peut sembler complexe, cependant les informations qui te sont fournies ici donnent un aperçu complet de la façon dont les projets de loi sont déposés et deviennent finalement loi au Canada.</p> <p>Le processus législatif canadien comporte trois étapes distinctes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. l'étape de l'idée (souvent une promesse électorale) ;</li><li>2. l'étape parlementaire (débat en chambre et en comité);</li><li>3. l'étape de l'entrée en vigueur.</li></ol> <p>Ce qui suit est un aperçu bref et simplifié du processus en trois étapes.</p> <p>Au cours de la première étape, les politiciennes et les politiciens proposent un projet de loi. Chaque proposition pour une nouvelle loi est parrainée par un ministère particulier (n'oubliez pas que les ministères du Cabinet sont tous des députés élus), si c'est un projet de loi du gouvernement, c'est-à-dire le parti politique au pouvoir qui cherche à mettre en œuvre son programme électoral. Parfois, les projets de loi proviennent de députées particulières ou de députés particuliers.</p>	<p><b>Évaluation :</b> <b>Évaluation au service de l'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'enseignant.e circule et observe les élèves pendant qu'ils jouent aux jeux interactifs.</li></ul> <p><b>Enseignement différencié :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il serait avantageux de revoir la fiche d'information sur le processus législatif canadien à haute-voix avec les élèves ayant des difficultés de lecture.</li><li>- Différenciation du <u>processus</u> en fonction de :<ul style="list-style-type: none"><li>- l'apprentissage</li></ul></li></ul> <p><b>Conseils rapides :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurez-vous de bien vérifier les pages web utilisées pour la mise en pratique des nouvelles connaissances des élèves :<ul style="list-style-type: none"><li>- <a href="https://www.ola.org/fr/visiter-apprendre/enseigner-apprendre-jouer/jeux/comment-projet-loi-devient-loi">https://www.ola.org/fr/visiter-apprendre/enseigner-apprendre-jouer/jeux/comment-projet-loi-devient-loi</a></li><li>- <a href="https://lop.parl.ca/About/Parliament/Education/billonthehill/index-f.asp">https://lop.parl.ca/About/Parliament/Education/billonthehill/index-f.asp</a></li></ul></li></ul>



On appelle ce type de projet de loi un projet de loi émanant des députés. Ce type de projet de loi n'est typiquement pas lié à des promesses électorales.

Dans la deuxième étape, le Parlement examine le projet de loi. Il doit passer par la Chambre des communes et le Sénat. La Chambre des communes est un corps élu tandis que le Sénat est nommé. Le projet de loi passe par des comités de chaque côté. Une fois que le projet de loi est approuvé par les deux chambres, il devient une loi (après la sanction royale) et passe à la troisième étape.

La troisième étape correspond à l'entrée en vigueur de la loi en tant que loi. Pour certaines lois, cela se produit immédiatement après que la Gouverneure générale ou le Gouverneur général donne la sanction royale. D'autres, cependant, ont un délai inscrit dans le langage législatif et n'entrent en vigueur qu'à cette date.

*Jeux interactifs (indépendamment ou en paires)  
(15 min)*

5. Une fois que les élèves ont pris connaissance du processus législatif, inviter le groupe classe à se rendre aux pages web suivantes afin de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances :
  - a. <https://www.ola.org/fr/visiter-apprendre/enseigner-apprendre-jouer/jeux/comment-projet-loi-devient-loi>
  - b. <https://lop.parl.ca/About/Parliament/Education/billonthehill/index-f.asp>

### On consolide nos apprentissages

- Offrir des occasions de consolidation et de réflexion
- Aider les élèves à démontrer ce qu'ils ont appris

### Connexions



**Tâche formative en paires ou en petits groupes  
(40 min)**

6. Maintenant que les élèves comprennent comment une idée ou une promesse électorale, devient une loi au Canada, ils pourront aller plus loin en rédigeant un texte informatif de style "actualité ou article de journal" d'environ 250 mots par lequel ils pourront démontrer comment un projet de loi peut avoir une incidence sur la vie des Canadiennes et des Canadiens.
  - a. À partir d'une consultation sur les projets de lois devant le Parlement, les élèves choisissent une nouvelle mesure législative pour en faire une actualité d'environ 250 mots, comme si ça se trouvait dans un journal.
  - b. On trouve tout projet de loi présentement devant le Parlement en consultant une des pages suivantes:
    - i. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/legislation-en-bref>
    - ii. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projets-de-loi>
  - c. Les élèves doivent faire approuver leur choix par leur enseignante ou leur enseignant.
  - d. Rappeler aux élèves les consignes de la rédaction d'une nouvelle journalistique :

Capture d'écran 2022-04-04 121803.png

**Évaluation :**

**Évaluation au service de l'apprentissage**

- La grille suivante permet l'évaluation des connaissances, de la compréhension et des habiletés de la pensée des élèves sur le sujet de la mise en oeuvre d'un projet de loi :

CHV\_Unité 1\_Leçon9\_ProjetdeLoi\_ArticledeJ...

CHV20 - Unité 1 - **Tâche formative** : Rédaction d'une actualité / article de journal  
À partir d'une consultation sur les projets de lois devant le Parlement, choisissez une loi qui pique votre intérêt pour en faire une actualité d'environ 250 mots, comme si ça se trouvait dans un journal. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/legislation-en-bref> Assurez-vous de faire approuver votre projet de loi par votre enseignante ou votre enseignant avant d'entamer votre rédaction.

Grille d'évaluation – Article de journal				
Nom :		Date :		
<small>Ne vous attendez qu'aux indicateurs au cours de l'évaluation au service de l'apprentissage, et aux indicateurs et aux niveaux de rendement au cours de l'évaluation de l'apprentissage.</small>				
Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>Contenu</b>	Le titre ne suscite pas l'intérêt des destinataires.  L'article ne comporte pas assez de faits ou de détails pour susciter l'intérêt des destinataires.  L'intention de l'article n'est pas claire.  L'article répond à au moins trois des cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	Le titre est approprié.  L'article comporte quelques faits et détails qui suscitent quelque peu l'intérêt des destinataires.  L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est quelque peu claire.  L'article répond avec une certaine efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	Le titre est accrocheur.  L'article comporte assez de faits et de détails pour susciter l'intérêt des destinataires.  L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est claire.  L'article répond avec efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	Le titre est accrocheur et original.  L'article comporte des faits et des détails qui captivent les destinataires.  L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est claire et attrayante.  L'article répond avec beaucoup d'efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).
<b>Organisation</b>	Les paragraphes sont organisés avec une efficacité limitée.  L'ensemble est organisé avec une efficacité limitée – l'introduction, le développement et la conclusion manquent de clarté ; il y a peu de transitions entre les paragraphes.	Les paragraphes sont organisés avec une certaine efficacité.  L'ensemble est organisé avec une certaine efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont vagues ; il y a quelques transitions entre les paragraphes.	Les paragraphes sont organisés avec efficacité.  L'ensemble est organisé avec efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont clairs, et les transitions entre les paragraphes, harmonieuses.	Les paragraphes sont organisés avec beaucoup d'efficacité.  L'ensemble est organisé avec beaucoup d'efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont très clairs, et les transitions entre les paragraphes, très harmonieuses.
<b>Conventions</b>	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ne s'approche que très peu de celui d'un article de journal.  Il y a de nombreuses erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles nuisent grandement à la communication.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) s'approche un peu de celui d'un article de journal.  Il y a plusieurs erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles nuisent à la communication.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ressemble à celui d'un article de journal.  Il y a des erreurs mineures d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles ne nuisent pas à la communication.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ressemble beaucoup à celui d'un article de journal.  Il y a peu d'erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation, ou il n'y en a aucune.

Contenu (Connaissance et Compréhension) / Organisation (Mise en Application) / Conventions (Communication)

- Voici un modèle d'une nouvelle journalistique qui correspond aux attentes de cette tâche formative :

CHV\_texte\_informatif\_ProjetdeLoi\_S-210

**Enseignement différencié :**

- Permettre aux élèves de choisir les compétences sur lesquelles ils seront évalués.
- Les élèves peuvent choisir de travailler indépendamment ou en groupes. Ils peuvent également choisir le format de l'actualité (i.e. un article de presse ou un reportage audiovisuel).

**Conseils rapides :**

- Explorer les projets de loi qui sont actuellement débattus au Parlement avec toute la classe.



### Structure de la nouvelle journalistique

#### La nouvelle journalistique comporte trois parties:

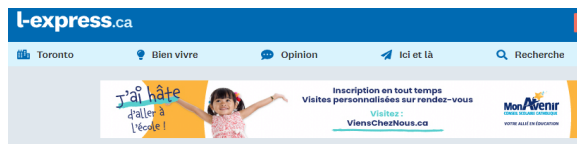
- **L'attaque** (introduction): présente l'événement (personnes et action) dont il est question et précise les circonstances qui entourent cet événement:
  - temps: quand?
  - lieu: où?
  - cause: pourquoi?
  - manière: comment?
- **Le corps** (développement): reprend sous forme détaillée les éléments énumérés dans l'attaque et les traite par ordre décroissant d'importance:
  - présentation des personnes concernées par l'événement;
  - récit des faits relatés avec précision;
  - énumération détaillée des circonstances de temps et de lieu;
  - description des moyens employés;
  - énumération des causes réelles ou hypothétiques à l'origine de l'événement.
- **La chute** (conclusion, partie finale): traite des conséquences de l'événement et des hypothèses envisagées.

#### Moyens pour intéresser l'auditoire:

- les exemples, les descriptions, les répétitions, les illustrations, les comparaisons, les énumérations;

(<https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projets-de-loi>)

- Montrer aux élèves les étapes où se trouvent les projets de loi.
- On peut lire également les discours des sénateurs/députés. (Cliquez sur la loi > Détails > Il y a une liste à droite des "Discours importants" - cliquez sur le discours du parrain ou les discours en réponse)
- Montrer le modèle de l'article de presse avant que les élèves commencent le travail. Discuter des critères de réussite en indiquant les éléments spécifiques sur le modèle.
- Les élèves pourraient prolonger et étendre leurs compréhension et connaissances du sujet en lisant l'actualité suivante, ou une source semblable, qui porte sur la capacité des partis politiques de tenir leurs promesses.
  - <https://l-express.ca/promesses-electorales/>



### Les partis politiques respectent-ils leurs promesses électorales?





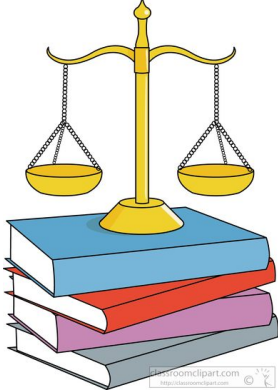
Tout indique que le premier ministre demandera à la gouverneure générale de dissoudre le Parlement ce dimanche 15 août. Les Canadiens devraient se rendre aux urnes le lundi 20 septembre. Photo: Mélanie Tremblay, Francopresse



Le processus de création d'une loi au Canada peut sembler complexe, cependant les informations qui te sont fournies ici donnent un aperçu complet de la façon dont les projets de loi sont déposés et deviennent finalement loi au Canada.

### Les trois étapes de la création d'une loi au Canada

Le processus législatif canadien comporte trois étapes distinctes :

1	l'étape de l'idée (souvent une promesse électorale)	
2	l'étape parlementaire (débat en chambre et en comité)	
3	l'étape de l'entrée en vigueur	

Ce qui suit est un aperçu bref et simplifié du processus en trois étapes.

Étape 1 - Au cours de la première étape, les politiciennes et les politiciens proposent un projet de loi. Chaque proposition pour une nouvelle loi est parrainée par un ministère particulier, si c'est un projet de loi du gouvernement, c'est-à-dire le parti politique au pouvoir qui cherche à mettre en œuvre son programme électoral.

Parfois, les projets de loi proviennent de députées particulières ou de députés particuliers. On appelle ce type de projet de loi un projet de loi émanant des députés. Ce type de projet de loi n'est typiquement pas lié à des promesses électorales.

Étape 2 - Dans la deuxième étape, le Parlement examine le projet de loi. Il doit passer par la Chambre des communes et le Sénat. La Chambre des communes est un corps élu tandis que le Sénat est nommé. Le projet de loi passe par des comités de chaque côté. Une fois que le projet de loi est approuvé par les deux chambres, il devient une loi (après la sanction royale) et passe à la troisième étape.

Étape 3 - La troisième étape correspond à l'entrée en vigueur de la loi en tant que loi. Pour certaines lois, cela se produit immédiatement après que la Gouverneure générale ou le Gouverneur général donne la sanction royale. D'autres, cependant, ont un délai inscrit dans le langage législatif et n'entrent en vigueur qu'à cette date.



CHV20 - Unité 1 - Tâche formative : Rédaction d'une actualité / article de journal

À partir d'une consultation des projets de lois devant le Parlement, choisissez une loi qui pique votre curiosité pour en faire une actualité d'environ 250 mots, comme si ça se trouvait dans un journal. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/legislation-en-bref> Assurez-vous de faire approuver votre sujet par votre enseignante ou votre enseignant avant d'entamer votre rédaction.

### Grille d'évaluation – Article de journal

Nom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

*Ne vous attardez qu'aux indicateurs au cours de l'évaluation au service de l'apprentissage, et aux indicateurs et aux niveaux de rendement au cours de l'évaluation de l'apprentissage.*

Critères	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>Contenu</b>	Le titre ne suscite pas l'intérêt des destinataires.	Le titre est approprié.	Le titre est accrocheur.	Le titre est accrocheur et original.
	L'article ne comporte pas assez de faits ou de détails pour susciter l'intérêt des destinataires.	L'article comporte quelques faits et détails qui suscitent quelque peu l'intérêt des destinataires.	L'article comporte assez de faits et de détails pour susciter l'intérêt des destinataires.	L'article comporte des faits et des détails qui captivent les destinataires.
	L'intention de l'article n'est pas claire.	L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est quelque peu claire.	L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est claire.	L'intention de l'article (p. ex., élément humain) est claire et attrayante.
	L'article répond à au moins trois des cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	L'article répond avec une certaine efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	L'article répond avec efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).	L'article répond avec beaucoup d'efficacité aux cinq questions de base en journalisme (les « 5 W »).
<b>Organisation</b>	Les paragraphes sont organisés avec une efficacité limitée.	Les paragraphes sont organisés avec une certaine efficacité.	Les paragraphes sont organisés avec efficacité.	Les paragraphes sont organisés avec beaucoup d'efficacité.
	L'ensemble est organisé avec une efficacité limitée – l'introduction, le développement et la conclusion manquent de clarté ; il y a peu de transitions entre les paragraphes.	L'ensemble est organisé avec une certaine efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont vagues ; il y a quelques transitions entre les paragraphes.	L'ensemble est organisé avec efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont clairs, et les transitions entre les paragraphes, harmonieuses.	L'ensemble est organisé avec beaucoup d'efficacité – l'introduction, le développement et la conclusion sont très clairs, et les transitions entre les paragraphes, très harmonieuses.
<b>Conventions</b>	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ne s'approche que très peu de celui d'un article de journal.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) s'approche un peu de celui d'un article de journal.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ressemble à celui d'un article de journal.	L'aspect visuel (p. ex., corps, police, colonnes) ressemble beaucoup à celui d'un article de journal.
	Il y a de nombreuses erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles nuisent grandement à la communication.	Il y a plusieurs erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles nuisent à la communication.	Il y a des erreurs mineures d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation ; elles ne nuisent pas à la communication.	Il y a peu d'erreurs d'orthographe, de grammaire ou de ponctuation, ou il n'y en a aucune.

Contenu (Connaissance et Compréhension) / Organisation (Mise en Application) / Conventions (Communication)